

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas



NATIONAL SURPRISE

20
AU
22
JUN
2025

Palavas-Les-Flots

www.cercle.nautique.palavas.com

04 67 68 97 38

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Le règlement de la classe Surprise.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la validation du dossier. 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cercle-nautique-palavas.com

3. COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Le canal VHF prévu pour toutes les régates est le canal 77.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Surprise en règle avec leur autorité nationale et qui rempliront les conditions définies dans les règles de classe. En particulier, les skippers devront être à jour de leur cotisation à l'Aspro Surprise.
- 4.2 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.3 Les équipages devront être composé d'un minimum de 2 personnes
- 4.4 Documents exigibles à l'inscription
 - 4.4.1 .a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - Ou
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec couverture minimale de deux millions d'Euros

- Pour les mineurs, la présentation d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ;
- Pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.4.2 Pour le bateau :

- Le certificat de jauge valide quand une règle exige sa présentation ;
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire soit directement au Cercle Nautique, soit sur le site du CNP (paiement en ligne en joignant la fiche d'inscription pré-remplie). au plus tard le vendredi précédent la régate avant 16h00. La régularisation des inscriptions s'effectue au Cercle Nautique le samedi de la régate (à partir de 10h00) où les instructions de course seront remises.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par bateau, cela comprend les frais de dossier et la soirée des équipages. Un supplément de 50€ sera demandé aux bateaux qui s'inscrivent après 16 h00 le vendredi précédent la régate.

Une participation de 20 € sera demandée aux personnes accompagnatrices à la soirée.

6. PROGRAMME

6.1 Programme à terre et jours de course :

<u>Jeudi 19 juin</u>	<u>Vendredi 20 juin</u>	<u>Samedi 21 juin</u>	<u>Dimanche 22 juin</u>
14h00-17h00 Confirmation des inscriptions, attribution emplacement port, grutage, jauge, pesée des équipages	10h00-11h00 Confirmation des inscriptions, attribution emplacement port, grutage, jauge, pesée des équipages	9h00 Café, thé, croissants offerts sur le quai d'accueil	8h30 Café, thé, croissants offerts sur le quai d'accueil
14h00-18h00 Jauge des voiles et tangon (Salle bleue)	11h30 Briefing sur le quai d'accueil	9h30 Briefing sur le quai	9h00 Briefing sur le quai
	14h00 1 ^{er} signal d'avertissement	10h30 1 ^{er} signal d'avertissement	10h00 1 ^{er} signal d'avertissement
	Courses à suivre		
	Retour à terre	Retour à terre	Retour à terre Grutage dès retour au port
	Rafraîchissements offerts au Cercle Nautique		
	19h00 Pot d'accueil au CNP	19h00 Paella musicale au CNP	Dès que possible Remise des prix Pot de clôture

6.2 Le nombre maximal de courses par jour est de 5

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h00**

7. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

7.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8. LIEU

L'Annexe A à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.

9. PARCOURS

Les parcours seront construits.

10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

11. CLASSEMENT

11.1 Trois courses minimum devront être validées pour valider la compétition.

11.2 a) Quand 4 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

11.3 Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, UFD, BFD, DNE, DNC et NSC recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régate plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées

12. PLACE AU PORT

Possibilité d'accueil gracieux des bateaux au port 1 semaine avant et après la compétition.

Levage et mise à l'eau gratuite.

Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie.

Téléphone Direct pour réservation : 04 67 07 73 50

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- 16 PRIX**
Des prix seront distribués à la discrétion de l'Organisation.

- 17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
le Secrétariat du CNP.
Tel. 04.67.68.97.38 - E-mail : cn.palavas@orange.fr
Site: www.cercle-nautique-palavas.com

Hébergement :

Camping Le Camarguais : entre Palavas et Lattes (3 kms)
<http://www.campinglecamarguais.com/>

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

